

Ce fonds accuse un excédent de plus de \$700 millions. Je crois que pour tenir nos engagements envers les contribuables qui ont contribué à ce fonds, il aurait fallu conserver cette clause de relèvement automatique de 2 p. 100. Il aurait certes été bien préférable de conserver cette clause dans la sécurité de la vieillesse et de réserver au Parlement le droit d'apporter des changements dans le supplément du revenu garanti.

Je reconnais le grand besoin auquel répond le supplément de revenu garanti; mais c'est encore le principal moyen par lequel le gouvernement tente de maintenir un niveau de vie égal chez les vieillards. Il y aurait peut-être lieu pour le Parlement de déterminer chaque année ce que ce niveau de vie devrait être. Quoi qu'il en soit, du fait que l'inflation augmente depuis plusieurs années de 5 p. 100 par année, le plafond de 2 p. 100 imposé au supplément de revenu garanti est de beaucoup inférieur aux hausses probables du coût de la vie.

Au Canada, nous consacrons beaucoup de nos énergies aux services sociaux. Nous avons pu le faire jusqu'ici parce que, protégés par notre puissant voisin du Sud, nous n'avons pas eu à faire porter nos efforts sur notre défense comme d'autres nations. Nous avons été dotés d'abondantes richesses naturelles, et grâce aux progrès technologiques dans notre climat rigoureux nous en avons tiré grand profit. Bref, à bien des égards, nous devons notre heureux sort au fait fortuit de vivre dans cette région-ci du monde. Mais en dépit de cela, il y a beaucoup de pauvreté au Canada, ou du moins ce que nous appelons la pauvreté.

Je voudrais aborder la question de l'écart entre les programmes provinciaux et ceux du gouvernement fédéral qui est responsable, notamment, de la pauvreté. Je voudrais citer un éditorial paru dans la *Gazette de Montréal* du 3 décembre sous le titre «Not the Final Answer». Voici un paragraphe de cet article:

Pour commencer, il faudrait régler la question de savoir si une philosophie sociale générale va s'appliquer dans tout le pays ou si les provinces seront libres d'établir leurs propres objectifs sociaux et de structurer leurs programmes en conséquence. La constitution accorde l'autorité aux provinces dans les domaines de la santé et du bien-être, mais le gouvernement fédéral a pris l'initiative à cause de son pouvoir de dépenser et de sa détermination à garantir un minimum de normes nationales de sécurité sociale.

Ceux qui sont pauvres se soucient peu que l'aide vienne du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial. Le problème est cependant réel. Les conflits fédéraux-provinciaux peuvent empêcher les réformes efficaces du régime.

Monsieur l'Orateur, je voudrais vous expliquer maintenant notre point de vue au sujet du supplément de revenu garanti. Lorsque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été élaboré il y a plus de 100 ans, les provinces ont été chargées de s'occuper de la santé, du bien-être social et de l'instruction publique. Même à l'heure actuelle, un comité mixte de la constitution étudie les moyens de modifier la constitution pour atténuer les difficultés préjudiciables à notre unité.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que l'une des plus grandes difficultés qui ont surgi au sein de la Confédération est celle à laquelle font face les provinces par suite des besoins énormes dans le domaine de la santé, du bien-être et de l'enseignement. De nombreux programmes ont été imposés aux provinces, alors qu'elles n'étaient pas prêtes à les mettre à exécution ou n'en avaient pas les

moyens financiers. Même dans ma province, le ministre de l'Éducation a déclaré la semaine dernière que les frais de l'enseignement doivent être restreints. De même les frais qu'occasionnent la santé et le bien-être social continuent à s'élever à un rythme qui ne pourra se maintenir longtemps sans bouleverser gravement et ruiner notre économie. Nous avons reçu nombre d'avertissements des milieux autorisés. Le plus récent a été lancé par le Conseil économique du Canada qui a déclaré que l'expansion devra être freinée.

Le fonctionnement d'un programme comme celui de la sécurité de la vieillesse qui prévoyait un montant fixe pour tous les bénéficiaires de toutes les régions du Canada ne taxait pas beaucoup l'économie des provinces. De même, le régime des allocations familiales qui établissait un montant fixe pour tout allocataire où qu'il réside n'a pas causé beaucoup de tensions entre Ottawa et les provinces.

• (12.50 p.m.)

Mais les difficultés ont surgi avec l'élaboration des programmes à frais partagés, en vertu desquels le gouvernement fédéral a tâché d'établir en se basant sur les besoins, des normes de soins dont les provinces devaient payer la moitié. Les provinces, éperonnées pour fournir des services suffisants défrayés en partie par le fédéral, n'ont pas su éviter le gaspillage. Il n'est pas probable qu'elles changent dans un avenir prochain et il n'y a aucun doute que les programmes auraient été élaborés avec plus de prudence si les provinces avaient assumé plus de responsabilités en matière de financement.

En vertu de notre régime de financement, les gouvernements provinciaux auront, il me semble, à établir un ordre de priorités, en particulier en matière de services de soins personnels pour leurs ressortissants. Je pense que le supplément de revenu garanti pourrait bien être administré par les provinces, bien que, je le reconnais, une administration provinciale importe moins en ce domaine que pour bien d'autres programmes à frais partagés.

On pourrait, me semble-t-il, verser aux provinces des subventions inconditionnelles, selon une formule fédérale, pour parer aux disparités régionales. De telles formules existent déjà. Les provinces pourraient alors déterminer elles-mêmes les priorités selon les besoins de leurs citoyens. Rien ne permet de penser que chaque gouvernement provincial serait moins conscient des besoins de ses citoyens que ne l'est le gouvernement fédéral. Il nous faudrait faire confiance au bon sens des gouvernements provinciaux.

Notre attachement servile à la valeur en dollars des prestations sociales crée une certaine injustice. Le coût de la vie n'est pas le même par tout le pays et les besoins diffèrent aussi entre les individus d'une même localité.

Le principe nouveau en matière de bien-être, que constitue ce qu'on appelle le revenu garanti, suscite de très grands problèmes, et, en soi, il ne guérira pas tous nos maux d'ordre social. Pas plus d'ailleurs fera-t-il disparaître les larges inégalités qui existent et qui subsisteront même si le revenu garanti est fixé à un niveau élevé. En instituant un revenu garanti, on ne fera qu'établir un autre seuil de pauvreté.

Les administrateurs aiment l'idée d'un revenu garanti fixe, car pour régler tous les problèmes, il leur suffit d'établir un montant arbitraire de dollars. Mais cette